



Health  
Canada

Santé  
Canada

## **Accès au cannabis à des fins médicales au Canada : Recueillir des renseignements sur les perspectives et les pratiques des patients et des professionnels de la santé**

### **Sommaire**

#### **Préparé pour Santé Canada**

Nom du fournisseur : Phoenix SPI

Numéro de contrat : HT372-214981/001/CY

Date d'attribution du contrat : 2022-01-07

Valeur du contrat : 249 429,53 \$ (incluant les taxes applicables)

Date de présentation du rapport : 2022-10-24

Numéro d'enregistrement : POR 093-21

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport, veuillez communiquer avec Santé Canada à l'adresse : [hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca](mailto:hc.cpab.por-rop.dgcap.sc@canada.ca)

This report is also available in English.

**Canada** 

**Accès au cannabis à des fins médicales au Canada :  
Recueillir des renseignements sur les perspectives et les pratiques des patients et des  
professionnels de la santé**

Rapport final

Préparé pour Santé Canada

Nom du fournisseur : Phoenix Strategic Perspectives Inc.

Octobre 2022

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats de deux sondages en ligne : l'un mené auprès de personnes qui ont consommé du cannabis à des fins médicales depuis la légalisation au Canada et l'autre mené auprès de médecins et d'infirmier(ère)s praticien(ne)s d'un groupe spécialisé qui ont autorisé le cannabis à des fins médicales depuis la légalisation ou qui ont traité ou aiguillé un patient relativement au cannabis à des fins médicales, ou ont discuté de son cas.

Cette publication peut être reproduite uniquement à des fins non commerciales. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, prière de communiquer avec Santé Canada à l'adresse :

[HC.cpab.por-rop.dgcap.SC@canada.ca](mailto:HC.cpab.por-rop.dgcap.SC@canada.ca) ou à :

Direction générale des communications et des affaires publiques  
Santé Canada  
200, promenade Eglantine, édifice Jeanne-Mance  
AL 1915C, Pré Tunney  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

**Numéro de catalogue :**

H14-422/2022F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :**

978-0-660-46222-6

**Publications connexes (numéro d'enregistrement : POR 093-21) :**

Numéro de catalogue (rapport final, version anglaise) H14-422/2022E-PDF

978-0-660-46221-9

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de la Santé, 2022.

Cette publication est aussi disponible en français sous le titre : *Access to Cannabis for Medical Purposes in Canada: Gathering information on views and practices of patients and health care practitioners*

Préparé pour Santé Canada

# Sommaire

La *Loi sur le cannabis* et le *Règlement sur le cannabis* sont entrés en vigueur le 17 octobre 2018. Santé Canada a chargé Phoenix Strategic Perspectives Inc. (Phoenix SPI) de mener des enquêtes de référence sur l'accès au cannabis à des fins médicales.

## 1. But et objectifs de la recherche

L'objectif principal de cette recherche est de recueillir des données probantes sur la situation de l'accès au cannabis à des fins médicales au Canada. Les populations cibles étaient les suivantes :

- Des personnes, de tout âge, qui ont consommé du cannabis à des fins médicales depuis la légalisation du cannabis (17 octobre 2018). Cela comprend les adultes qui sont responsables d'une personne qui consomme du cannabis à des fins médicales et qui ont répondu au sondage en son nom.
- Des professionnels de la santé, définis comme des médecins ou des infirmier(ère)s praticien(ne)s, qui ont le pouvoir légal d'autoriser le cannabis à des fins médicales et dont les patients ont déclaré avoir consommé du cannabis à des fins médicales depuis la légalisation du cannabis (le 17 octobre 2018).

Les objectifs spécifiques pour chaque population cible étaient les suivants :

- Personnes qui ont consommé du cannabis à des fins médicales depuis la légalisation<sup>1</sup> : Comprendre le profil sociodémographique des personnes qui consomment du cannabis à des fins médicales; déterminer si la légalisation et la réglementation du cannabis au Canada sont perçues comme ayant profité aux personnes qui ont accès au cannabis à des fins médicales et, le cas échéant, comment cela leur est bénéfique; recueillir de l'information sur les habitudes de consommation à des fins médicales ainsi que sur la façon dont on se procure du cannabis à des fins médicales (p. ex., titulaire d'un permis de vente à des fins médicales et détaillant provincial); et cerner les obstacles à l'accès au cannabis à des fins médicales.
- Professionnels de la santé : Comprendre le profil sociodémographique des professionnels de la santé; recueillir de l'information sur leurs connaissances, leurs perceptions et leurs sources d'information concernant le cannabis à des fins médicales, et comment ces facteurs influent sur leurs attitudes à l'égard du cannabis à des fins médicales; recueillir de l'information sur les professionnels de la santé favorables à la consommation de cannabis à des fins médicales, y compris, par exemple, des détails sur leurs expériences d'autorisation; et mieux comprendre si la légalisation du cannabis a changé la façon dont ils perçoivent ou autorisent le cannabis à des fins médicales.

## 2. Méthodologie

Deux sondages ont été administrés comme suit :

- Un sondage en ligne de 20 minutes a été mené auprès d'un échantillon non probabiliste de 1 205 Canadiens âgés de 16 ans et plus qui ont consommé du cannabis à des fins médicales depuis sa légalisation le 17 octobre 2018. L'échantillon a été tiré du panel de Léger Opinion (LEO) et le travail sur le terrain a été effectué du 5 au 13 mai 2022. Les données de l'enquête

---

<sup>1</sup> Cela comprend les adultes et les tuteurs qui sont responsables d'une personne de moins de 18 ans qui consomme du cannabis à des fins médicales.

ont été pondérées selon la région, l'âge et le genre des personnes qui consomment du cannabis à des fins médicales à l'aide des données de l'Enquête canadienne sur le cannabis de 2021 du gouvernement du Canada.

- Un sondage en ligne de 15 minutes a été mené auprès d'un échantillon non probabiliste de 823 médecins et infirmier(ère)s praticien(ne)s qui ont eu des expériences avec des patients ayant eu accès à du cannabis à des fins médicales ou qui se sont renseignés à ce sujet depuis la légalisation. L'échantillon a été tiré d'un panel exclusif de professionnels de la santé canadiens de MD Analytics et complété par un petit échantillon d'infirmier(ère)s praticien(ne)s provenant d'un organisme provincial de réglementation de la santé. Le travail sur le terrain s'est déroulé du 19 mai au 12 juillet 2022. Les données de l'enquête ont été pondérées par région et par type de professionnel de la santé à l'aide des données sur les effectifs en santé de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS).

### 3. Principaux constats

#### Principaux constats du sondage mené auprès des patients

*La légalisation a amélioré l'accès au cannabis, accru les échanges d'information et réduit la stigmatisation associée au cannabis.*

- Un peu plus de la moitié (53 %) des patients sondés ont déclaré avoir consommé du cannabis à des fins médicales avant la légalisation généralisée du cannabis à des fins non médicales au Canada. En revanche, 46 % ont commencé à consommer du cannabis à des fins médicales seulement après la légalisation du cannabis à des fins non médicales le 17 octobre 2018.
- Plus de la moitié des patients sondés (58 %) qui désiraient commencer à consommer du cannabis à des fins médicales après sa légalisation à plus grande échelle ont mentionné le fait que le cannabis était devenu plus accessible et plus facile à acheter. La moitié des répondants ont pris cette décision parce qu'il y avait dorénavant plus d'information sur le cannabis à des fins médicales (49 %), et l'autre moitié ont dit que la légalisation avait réduit la stigmatisation associée à la consommation de cannabis (49 %).
- Plus des deux tiers (71 %) des répondants qui consomment du cannabis à des fins médicales ont également consommé du cannabis à des fins non médicales au cours des trois dernières années.

*La majorité des répondants ont consulté un médecin ou un(e) infirmier(ère) praticien(ne) avant de consommer du cannabis à des fins médicales. Les personnes qui n'ont pas consulté craignaient les discussions sur le cannabis avec les professionnels de la santé.*

- La majorité (66 %) des patients ont discuté de la consommation de cannabis à des fins médicales comme option de traitement potentielle avec un médecin ou une infirmier(ère) praticien(ne).
- Le tiers (34 %) des patients n'ont pas discuté de la consommation de cannabis à des fins médicales avec un médecin ou une infirmier(ère) praticien(ne). Les patients qui n'ont pas discuté de la consommation de cannabis avec un praticien ont invoqué diverses raisons pour justifier leur décision. La peur et les craintes étaient des thèmes communs chez bon nombre de ces patients; 22 % craignaient que le médecin ou l'infirmier(ère) praticien(ne)

ne soit pas disposé à parler du cannabis comme option, 21 % craignaient d'être jugés et 18 % n'étaient tout simplement pas à l'aise de poser des questions sur le cannabis.

*La moitié des patients qui ont discuté de la consommation de cannabis à des fins médicales avec leur professionnel de la santé ont reçu un document médical les autorisant à consommer du cannabis à des fins médicales. Parmi ceux qui ont discuté de la consommation de cannabis à des fins médicales avec un professionnel de la santé, mais qui n'ont pas reçu de document médical, la majorité ont dit qu'ils n'avaient pas demandé de document médical à leur professionnel de la santé.*

- La moitié (53 %) des patients qui ont discuté de la consommation de cannabis à des fins médicales avec un professionnel de la santé ont reçu un document médical. En revanche, plus du tiers (38 %) n'ont pas obtenu un tel document.
- Parmi les personnes qui ont discuté de la consommation de cannabis à des fins médicales avec leur professionnel de la santé et qui n'ont pas reçu de document médical (n=298), la majorité d'entre elles (73 %) ont dit qu'elles n'en avaient pas demandé. Seulement une personne sur cinq (20 %) qui a demandé un document médical a essuyé un refus de la part de son professionnel de la santé. Les raisons invoquées pour le refus de fournir un document médical comprennent les suivantes : le professionnel de la santé n'autorise pas le cannabis pour ses patients (38 %), il n'y a pas suffisamment de preuves à l'appui du cannabis comme option de traitement (31 %) et le professionnel de la santé ne possède pas suffisamment de connaissances sur la consommation du cannabis à des fins médicales (29 %).

*Les patients ont signalé que les produits ayant une teneur plus élevée en CBD ou des teneurs identiques en THC et CBD sont couramment recommandés à des fins de traitement par les professionnels de la santé. En ce qui concerne les recommandations de produits spécifiques, les patients indiquent que les huiles et les extraits sont les produits du cannabis les plus recommandés par les professionnels de la santé.*

- Les recommandations concernant les teneurs appropriées en THC et CBD reçues par les patients varient. Environ un tiers (31 %) ont déclaré qu'on leur avait recommandé des produits ayant une teneur plus élevée en CBD et plus faible en THC. Un quart (24 %) ont déclaré qu'on leur avait recommandé du cannabis contenant des teneurs identiques en THC et CBD, 19 % ont reçu une recommandation pour des produits contenant uniquement du CBD et 17 %, pour des produits ayant une teneur plus élevée en THC et plus faible en CBD.
- Selon les patients, le type de cannabis le plus couramment recommandé est les huiles et extraits de cannabis (42 %), suivis des produits comestibles (26 %), des capsules (24 %) et du cannabis séché (23 %).

*Parmi les patients ayant obtenu un document médical, la majorité sont soit inscrits auprès d'un détaillant autorisé, soit autorisés à produire leur propre cannabis. Ceux qui avaient des autorisations de Santé Canada ont trouvé le processus long ou compliqué.*

- Environ le tiers des répondants qui ont obtenu un document médical autorisant leur consommation de cannabis se procurent du cannabis auprès d'un détaillant autorisé (37 %) ou sont autorisés par Santé Canada à produire leur propre cannabis (33 %). Ils sont moins nombreux à être autorisés à désigner quelqu'un d'autre pour produire du cannabis pour eux (13 %).

- On a demandé aux personnes inscrites auprès de Santé Canada afin de cultiver leur propre cannabis à quels problèmes elles avaient pu être confrontées lorsqu'elles ont présenté une demande à Santé Canada; un tiers d'entre elles ont déclaré que le processus de demande a pris beaucoup de temps (37 %) ou était compliqué (31 %), mais 26 % ont indiqué qu'elles n'avaient fait face à aucun problème. Parmi les répondants autorisés à désigner une autre personne pour cultiver du cannabis en leur nom, 38 % ont trouvé que le processus d'inscription prenait beaucoup de temps, et le tiers (32 %) ont déclaré que le processus était compliqué.
- Parmi les personnes se procurant du cannabis à des fins médicales auprès d'un détaillant autorisé, bon nombre ont déclaré que le cannabis provenant de ces sources est plus cher (34 %). Outre le coût, ces patients ont à maintes reprises souligné les problèmes logistiques liés à la réception du cannabis. Par exemple, les patients ont relevé des problèmes avec ce qui suit : la nécessité d'acheter du cannabis en ligne sans pouvoir se rendre physiquement dans une boutique (27 %) et l'incapacité d'obtenir leur cannabis immédiatement (24 %). D'autres ont constaté qu'ils ne pouvaient pas toujours obtenir leurs produits préférés (27 %) ou qu'ils avaient des problèmes avec le processus d'inscription; 16 % disent que c'était compliqué et 13 % sont d'avis que le processus a pris beaucoup de temps.
- Les patients qui n'achètent pas de cannabis auprès d'un détaillant autorisé ont le plus souvent expliqué que c'était plus cher (27 %).

*Plus du tiers des répondants consomment quotidiennement du cannabis à des fins médicales; la plupart des autres le font plusieurs fois par semaine. Fumer du cannabis est la méthode la plus courante de consommation de cannabis à des fins médicales, tandis que le ratio préféré de la teneur en THC et CBD dans les produits à base de cannabis varie selon le patient.*

- Au cours d'un mois typique, 39 % des patients ont déclaré consommer du cannabis à des fins médicales tous les jours ou presque tous les jours. La plupart des autres consomment du cannabis plusieurs fois par semaine (21 %), et un moins grand nombre consomment du cannabis une fois par semaine (14 %) ou plusieurs fois par mois (10 %).
- Bien que les méthodes préférées des répondants pour consommer du cannabis à des fins médicales varient, trois méthodes ont été mentionnées plus souvent. Quarante-quatre pour cent des patients fument du cannabis, 34 % préfèrent les produits comestibles, tandis que près d'un tiers (31 %) ingèrent des extraits ou des huiles de cannabis.
- La plupart des patients préfèrent les produits à base de cannabis qui contiennent à la fois du THC et du CBD, mais il n'y a pas de consensus sur le ratio préféré de THC par rapport au CBD. Des proportions similaires de répondants préfèrent des teneurs plus élevées en THC et plus faibles en CBD (27 %), des teneurs plus élevées en CBD et plus faibles en THC (30 %) ou des teneurs identiques de THC et de CBD (28 %). Un moins grand nombre de patients (13 %) préfèrent un produit contenant uniquement du THC.

*En termes de résultats, près de la moitié des répondants se sentent mieux en général grâce à la consommation de cannabis à des fins médicales; un tiers ont noté une amélioration des symptômes et une capacité accrue à fonctionner. Peu de patients interrogés ont subi des effets indésirables, et la plupart de ceux qui en ont eu les jugeaient sans gravité.*

- Plus des trois quarts (78 %) des répondants ont déclaré que la consommation de cannabis à des fins médicales avait des effets positifs. Beaucoup (45 %) estiment que la consommation de cannabis à des fins médicales les aide à se sentir mieux en général. En

outre, un tiers disent que leurs symptômes se sont améliorés et 31 % ont déclaré qu'ils étaient capables de mieux fonctionner. Une personne sur cinq a mentionné que son état s'était amélioré ou s'était complètement résorbé (21 %) et qu'elle avait été en mesure de réduire la prise d'autres médicaments (19 %) en raison de la consommation de cannabis à des fins médicales.

- Un nombre moins élevé de patients ont fait part de résultats négatifs ou neutres de leur consommation de cannabis. Il s'agit notamment de sentiments d'intoxication (10 %), d'une amélioration nulle des symptômes ou du problème de santé (10 %) ou d'effets indésirables ou négatifs (9 %). Parmi les personnes qui ont subi une réaction indésirable ou un effet secondaire lié à la consommation de cannabis à des fins médicales, les deux tiers (68 %) ont déclaré que cette expérience n'avait pas nécessité de soins médicaux, ni mené à une hospitalisation.
- Les symptômes de nausées (61 %), de problèmes de sommeil (53 %) et de manque d'appétit (51 %) figuraient parmi les symptômes pour lesquels les patients ont signalé des améliorations.

*Six patients sur 10 estiment que la légalisation à plus grande échelle du cannabis au Canada en 2018 a eu un impact positif sur l'accès médical au cannabis. Beaucoup jugent qu'il y a un meilleur choix de produits et qu'il est plus facile de s'en procurer, et la stigmatisation est moins importante.*

- Six patients sur 10 (60 %) estiment que la légalisation généralisée du cannabis au Canada a amélioré leur accès au cannabis à des fins médicales. Parmi les patients ayant déclaré que la légalisation avait eu un impact positif sur leur accès au cannabis médical, la moitié ont déclaré qu'il y avait un plus grand choix de produits (52 %) ou des produits de meilleure qualité disponibles (50 %). De même, près de la moitié des répondants estiment que la consommation de cannabis à des fins médicales est moins stigmatisée, qu'il y a plus de sources d'approvisionnement (49 %) et qu'il est maintenant plus facile de trouver de l'information sur les produits du cannabis (47 %).

### **Principaux constats du sondage mené auprès des professionnels de la santé**

*La grande majorité des professionnels de la santé sondés croient que la consommation de cannabis comporte une valeur thérapeutique au moins une partie du temps.*

- Près de la moitié des praticiens (49 %) ont déclaré que la consommation de cannabis comporte une valeur thérapeutique, tandis que la plupart des autres (45 %) ont indiqué qu'elle est utile au moins une partie du temps.
- Parmi les répondants qui ont dit que la consommation de cannabis comporte une valeur thérapeutique au moins une partie du temps, les trois quarts ont fait mention d'exemples cliniques qui laissent croire que le cannabis peut avoir une valeur thérapeutique, tandis qu'un peu plus de la moitié (59 %) ont déclaré que l'inefficacité d'autres traitements pour certains patients ou le fait qu'ils ne les tolèrent pas fait en sorte que le cannabis est une option de traitement raisonnable dans ces situations.
- Parmi les répondants qui ont déclaré qu'il y avait une valeur thérapeutique à la consommation de cannabis au moins une partie du temps, la grande majorité (89 %) a identifié le CBD comme la composante de la plante de cannabis qui comporte une valeur thérapeutique. Par ailleurs, 44 % ont identifié le THC, 13 % ont fait mention d'autres cannabinoïdes et 9 % ont parlé des terpènes.

- Les professionnels de la santé s’entendent généralement pour dire que le CBD comporte une valeur thérapeutique (90 %) et que des risques sont associés à la consommation de THC à des fins médicales (85 %).

*Les patients de nombreux praticiens ont demandé des informations sur le cannabis à des fins médicales et les professionnels de la santé ont démontré leur volonté d’envisager le cannabis comme une option de traitement pour les patients.*

- Les patients de neuf praticiens sur 10 (92 %) désiraient obtenir de l’information sur la consommation de cannabis à des fins médicales.
- Près des deux tiers (64 %) des professionnels de la santé ont déclaré avoir traité un patient qui consomme du cannabis à des fins médicales sans le lui avoir recommandé, tandis que de plus petites majorités ont aiguillé un patient vers un collègue qui est un expert de la consommation du cannabis à des fins médicales (55 %) ou ont recommandé à un patient de consommer du cannabis pour traiter ses symptômes ou sa maladie (53 %).

*Les praticiens sont plus susceptibles de recommander aux patients de se procurer du cannabis à des fins médicales auprès d’une boutique ou d’un site Web légal. Les répondants qui recommandent des sources de cannabis à des fins médicales le font principalement pour s’assurer de la sûreté des produits.*

- Lorsqu’on leur a demandé quelles sources d’approvisionnement en cannabis à des fins médicales ils recommandaient à leurs patients, les professionnels de la santé étaient plus susceptibles de mentionner des boutiques légales ou des détaillants autorisés par la province, ainsi que des sites Web légaux au moins une partie du temps. Plus précisément, 70 % ont déclaré recommander des boutiques légales au moins à certaines occasions, tandis que 60 % ont abondé dans le même sens à propos d’un site Web légal pour le cannabis à des fins médicales. Un moins grand nombre de professionnels de la santé recommandent aux patients de se procurer du cannabis à des fins médicales auprès de l’hôpital ou de Santé Canada.
- Parmi ceux qui recommandent aux patients d’obtenir du cannabis à des fins médicales auprès de certaines sources, les deux tiers (66 %) ont dit avoir formulé ces recommandations en raison de la sûreté des produits du cannabis, tandis que (62 %) l’ont fait en raison de la qualité constante des produits du cannabis.

*Des produits à plus forte teneur en CBD ou contenant uniquement du CBD ont été suggérés par la plupart des professionnels de la santé lorsqu’ils recommandaient du cannabis à des fins médicales. Parmi ceux qui recommandent une quantité quotidienne maximale de THC, la majorité suggéraient 10 mg ou moins, tandis que les quantités maximales de CBD recommandées sont plus variées.*

- Parmi les praticiens ayant recommandé la consommation de cannabis ou fourni des documents médicaux à cet effet, la plupart étaient susceptibles de suggérer des produits de cannabis à plus forte teneur en CBD et à plus faible teneur en THC (53 %) ou contenant uniquement du CBD (38 %).
- Lorsqu’on leur a demandé s’ils fournissaient des recommandations par rapport à une quantité maximale quotidienne à ne pas dépasser, de nombreux praticiens (57 %) ont répondu par la négative. Bien que le sondage n’ait pas demandé pourquoi ces praticiens ne formulent pas de telles recommandations, les résultats montrent que ceux qui sont à l’aise de parler avec leurs patients du cannabis à des fins médicales, ainsi que ceux qui possèdent



de bonnes ou très bonnes connaissances au sujet du cannabis à des fins médicales sont plus susceptibles de fournir des recommandations sur une quantité quotidienne maximale.

- La façon la plus fréquemment mentionnée par les praticiens ayant recommandé la consommation de cannabis ou fourni des documents médicaux pour déterminer la quantité de cannabis est le recours à la trituration; près de la moitié (49 %) s'en sont servi.

*Le manque de preuves quant à l'efficacité du cannabis et le manque d'information sur la posologie sont les principales raisons pour lesquelles les professionnels de la santé ne recommandent pas le cannabis à des fins médicales. Lorsqu'il s'agit de fournir un document médical, le fait qu'ils ne connaissent pas bien le processus et le manque d'information sur la consommation de cannabis à des fins médicales représentent également des problèmes.*

- Parmi les praticiens qui n'ont pas recommandé aux patients de consommer du cannabis pour traiter des symptômes ou des maladies/troubles, beaucoup ont invoqué un manque perçu de preuves quant à l'efficacité du cannabis (58 %) ou le manque d'information sur la posologie appropriée (55 %). De plus, près de la moitié ont déclaré ne pas être suffisamment informés sur la consommation de cannabis à des fins médicales (48 %) et ont parlé des effets secondaires à la consommation de cannabis (47 %) pour expliquer pourquoi ils ne recommandent pas le cannabis.
- Près de la moitié (47 %) des professionnels de la santé qui n'ont pas remis à un patient un document médical leur permettant d'avoir accès à du cannabis pour traiter leurs symptômes ou leurs maladies ou troubles ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas bien le processus visant à fournir un tel document. De plus, des proportions identiques (40 % dans chaque cas) ont indiqué ne pas avoir fourni un tel document en raison du manque d'information sur la posologie appropriée et du fait de ne pas être suffisamment bien informés sur la consommation de cannabis à des fins médicales.

*Depuis la légalisation générale du cannabis, la majorité des professionnels de la santé ont reçu plus de demandes de renseignements de la part des patients au sujet du cannabis à des fins médicales et remarquent des changements dans la façon dont les patients obtiennent du cannabis. Les professionnels de la santé sont aussi généralement plus favorables à la consommation de cannabis à des fins médicales depuis la légalisation.*

- Près des deux tiers des professionnels de la santé (64 %) ont déclaré que, depuis la légalisation, les patients posent plus souvent des questions sur la consommation de cannabis à des fins médicales.
- Six répondants sur 10 (60 %) ont déclaré avoir remarqué des changements dans la façon dont les patients obtiennent du cannabis à des fins médicales depuis la légalisation générale du cannabis au Canada. Parmi ces professionnels de la santé, presque tous (94 %) ont déclaré qu'un plus grand nombre de patients semblent se procurer du cannabis auprès d'un détaillant autorisé par la province, tandis que 43 % ont déclaré qu'un moins grand nombre de patients semblent dorénavant se tourner vers des sources illicites.
- On a demandé aux praticiens s'ils étaient plus ou moins favorables à la consommation de cannabis à des fins médicales depuis sa légalisation. Une majorité d'entre eux (58 %) ont déclaré qu'ils y étaient plus favorables, bien que les praticiens soient beaucoup plus susceptibles d'être « un peu plus favorables » (45 %) que « beaucoup plus favorables » (13 %). Très peu de répondants (6 %) se sont dits moins favorables, tandis que plus du tiers (35 %) ont déclaré qu'il n'y avait pas eu de changement dans leur opinion sur la

consommation de cannabis à des fins médicales. Bien que le soutien ait augmenté, les professionnels de la santé étaient également divisés en ce qui concerne les changements dans leurs pratiques en matière de recommandation du cannabis : 50 % ont déclaré que leurs pratiques relatives au cannabis n'avaient pas changé et 50 % ont déclaré le contraire.

#### **4. Limites de la recherche et utilisation prévue des résultats**

Les résultats de ces enquêtes ne sont pas statistiquement extrapolables aux populations cibles parce que la méthode d'échantillonnage utilisée ne garantit pas que l'échantillon représente la population cible avec une marge d'erreur d'échantillonnage connue.

Les résultats de la recherche serviront à mieux comprendre 1) les différentes expériences des personnes qui ont accès au cannabis à des fins médicales; et 2) les perspectives et les pratiques des professionnels de la santé concernant le cannabis à des fins médicales.

#### **5. Valeur du contrat**

La valeur du contrat s'élevait à 249 429,53 \$ (incluant les taxes applicables).

#### **6. Déclaration de neutralité politique**

En ma qualité de cadre supérieure de Phoenix Strategic Perspectives, je certifie par la présente que les produits livrés sont en tout point conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique qui sont décrites dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et dans la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus particulièrement, les produits finaux ne comprennent pas de renseignements sur les intentions de vote aux élections, les préférences de partis politiques, les positions vis-à-vis de l'électorat ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son dirigeant.



---

Alethea Woods  
Présidente  
Phoenix Strategic Perspectives Inc

